



Pollution de l'eau potable aux PFAS à Saint-Louis

L'ADRA réagit à la publication de l'arrêté préfectoral sur les restrictions de consommation de l'eau du robinet.

Table des matières

1) Communiqué de presse.....	1
2) Toxicité des PFAS pour la santé.....	2
3) Limitation de l'interdiction aux personnes sensibles.....	3
4) Avis scientifique ?.....	5
5) Responsabilités	6
6) L'eau un bien commun et un droit fondamental	7
7) CONCLUSION.....	8
8) Annexes	8
9) Revue de presse	8

1) Communiqué de presse

Pollution de l'eau potable de Saint-Louis aux PFAS par l'aéroport de Bâle-Mulhouse Arrêté préfectoral du 25.04.25 portant interdiction de consommation d'eau du robinet Nouvelle délégation de service public, DSP, pour le traitement de l'eau potable

L'ADRA salue la décision du Préfet du Haut-Rhin de prendre enfin des mesures contre la contamination de l'eau potable par les PFAS d'origine aéroportuaire, à savoir : informer la population, limiter la consommation d'eau du robinet et mettre en place une filtration de l'eau par charbon actif dans les 11 communes concernées autour de Saint-Louis. Des analyses ont révélé des niveaux préoccupants de PFAS, dépassant jusqu'à quatre fois les seuils recommandés et ce, depuis plusieurs décennies.

Pour l'ADRA, qui demande depuis plus d'un an des mesures à la hauteur des risques sanitaires et environnementaux exceptionnels, les mesures prises ne résolvent de loin pas entièrement le problème. Pour mémoire, l'eau du robinet des 60 000 consommateurs est la plus polluée aux PFAS de l'Hexagone. Le dosage de sept polluants éternels dans le sang de dix volontaires semble indiquer que les habitants sont également parmi les plus exposés. Alors que les autorités avaient connaissance depuis au-moins 2017 des taux très élevés dans l'eau souterraine et l'eau distribuée, l'ADRA déplore le manque d'actions préventives face à cette contamination.

Si cette mesure de protection de la santé des riverains de l'aéroport de Bâle-Mulhouse est nécessaire, interdire la consommation d'eau du robinet uniquement aux personnes dites « sensibles » et proposer l'usage d'eau en bouteille ne représente pas une solution satisfaisante apte à faire remonter la confiance des citoyens dans la parole des pouvoirs publics.

En outre, les solutions pour traiter cette pollution sont complexes à mettre en œuvre, elles ne nous rendront pas une eau naturelle et leur coût est élevé. Les investissements et les frais



d'entretien ne peuvent pas être à la charge des seuls consommateurs de Saint-Louis Agglomération ou du contribuable, mais doivent être portés par le responsable de la pollution, selon le principe du « pollueur-payeur ». L'État et les fabricants de mousses incendie ont également failli en ne prenant pas en compte la permanence et la toxicité du produit utilisé à l'époque.

A ce jour, nous attendons encore une réponse aux nombreuses questions adressées le 7 avril à la Préfecture du Haut-Rhin sur la compréhension des origines et les mécanismes de la contamination, sa délimitation et la dépollution des sites. A terme il s'agit de préserver activement les ressources en eau potable sur notre territoire.

Bien que le parlement ait réussi à limiter récemment la production industrielle de certains PFAS, des efforts supplémentaires sont d'urgence indispensables, notamment en abaissant les limites réglementaires et en les étendant à d'autres PFAS provenant d'autres sources (par exemple les TFA).

Si nous ne prenons garde, les PFAS, Polluants Eternels, vont devenir un SCANDALE autrement plus violent que celui de l'amiante et des pesticides, en raison notamment de l'accumulation dans l'environnement et les organismes, du fait de leur non-dégradabilité, du coût exorbitant des techniques de dépollution à mettre en œuvre, de leur toxicité dont l'évaluation a déjà été mise en évidence par de nombreuses études.

Plus largement, l'ADRA appelle les décideurs à considérer l'ensemble des externalités négatives du trafic aérien aux impacts sanitaires avérés. En effet alors que la pollution sonore et atmosphérique augmente avec le trafic, il est encore prévu de dépenser des millions : extension du terminal à 250 millions €, Nouvelle Liaison Ferroviaire à 436 millions € pour « remplir les avions ».

Bruno Wollenschneider, Président

Saint-Louis, le 5 mai 2025

☞ *Voir l'intégralité des communiqués de la Préfecture en fin de document*

👉 En complément du CP, l'ADRA analyse plus en détail le cas singulier de la pollution de l'eau potable à Saint-Louis. 📌

2) Toxicité des PFAS pour la santé

Communiqué de la Préfecture du Haut-Rhin du 25.04.2025 (Extraits)

« En raison d'un dépassement régulier des normes de qualité concernant les PFAS dans l'eau potable, le préfet du Haut-Rhin, en lien étroit avec l'ARS Grand Est, Saint-Louis Agglomération et son délégataire Veolia, a pris, par arrêté du 25 avril 2025, une mesure de précaution sanitaire : **la consommation de l'eau du robinet à des fins de boisson et de préparation des biberons est désormais interdite pour les personnes sensibles habitant dans 11 communes de Saint-Louis Agglomération.** L'arrêté entrera en vigueur le 5 mai 2025.

Les (11) communes concernées sont Bartenheim, Blotzheim, Buschwiller, Hégenheim, Hésingue, Huningue, Kembs, Neuwiller, Rosenau, Saint-Louis, Village-Neuf où la concentration totale des



20 principaux PFAS dépasse, de façon persistante, la limite règlementaire de 0,1 microgramme par litre ($\mu\text{g/l}$) dans l'eau distribuée. »

ADRA : Une pollution élevée qui dure et des instructions contradictoires.

Cela fait plus d'un an que nous avons interpellé à diverses occasions les autorités et services en charges de la distribution de « l'eau potable » et que nous attendons des réponses. Enfin des mesures et quelques informations, mais globalement très insatisfaisantes pour la population impactée. Pour mémoire, 60 000 personnes consomment depuis des décennies une eau contaminée dépassant de 2 à 4,5 x la limite de 100ng/L pour la somme des 20 PFAS (entre 200 et 450ng/L). Pour mémoire, le taux moyen de PFAS dans l'eau du robinet en France est de 20ng/L. **Selon les informations disponibles, c'est l'eau potable distribuée la plus polluée de l'Hexagone.**

Aucune restriction de consommation en janvier 2024

En janvier 2024, l'ARS dans une lettre aux consommateurs « n'a pas énoncé à ce jour de préconisations particulières de consommation. » (Lettre aux consommateurs Veolia janvier 2024). <https://www.adra-bale-mulhouse.fr/wp-content/uploads/2024/04/Q-Eau-Saint-Louis-Veolia-202401.pdf>

Pourtant le niveau de connaissance sur l'impact sanitaire de l'eau contaminé aux PFAS était pratiquement le même qu'aujourd'hui : voir les études suivantes.

PFOA et PFOS considérés comme cancérigène

En décembre 2023, le Centre international de recherche sur le cancer, Circ, met en évidence que le PFOA et le PFOS sont considérés comme cancérigène avéré pour le premier et potentiel pour le second. (1er décembre 2023)

https://www.iarc.who.int/wp-content/uploads/2023/11/QA_Mono135_Fr.pdf

Les polluants éternels associés à un risque accru de cancer de la thyroïde

Une nouvelle étude de l'Ecole de médecine du Mont Sinai, parue dans la revue eBioMedicine, met en garde contre un risque de cancer de la thyroïde, lié à l'exposition aux polluants éternels, ces substances per et polyfluoroalkylés (PFAS).

eSanté, Emilie Cailleau, le 27/10/2023, emilie.cailleau@new-planet-media.fr

<https://www.e-sante.fr/les-polluants-eternels-associes-a-un-risque-accru-de-cancer-de-la-thyroide/actualite/615173>

3) Limitation de l'interdiction aux personnes sensibles

Communiqué de la Préfecture du Haut-Rhin du 25.04.2025 (Extraits)

L'usage de l'eau du robinet est désormais interdit pour la boisson et la préparation des biberons pour les populations dites « **les plus sensibles** » à savoir :

- Les nourrissons jusqu'à 2 ans,
- Les femmes enceintes,
- Les femmes allaitantes,
- Les personnes immunodéprimées :
 - Les patients greffés ou en attente de greffe ;
 - Les personnes sous traitement immunosuppresseur ou chimiothérapie ;
 - Les personnes atteintes de certaines maladies chroniques (cancer, VIH, aplasie) ;
 - Les personnes âgées très fragilisées.

Il leur est demandé d'utiliser de l'eau embouteillée pour ces usages...



Le préfet du Haut-Rhin a demandé à Saint-Louis Agglomération de mettre en place, dans les meilleurs délais et en tout état de cause avant le 31 décembre 2025, un plan d'actions pour réduire de façon satisfaisante le taux de PFAS dans l'eau et rendre de nouveau l'eau conforme aux normes en vigueur (mise en place d'Unités Mobiles de Traitement de l'eau, UMT, avec des filtres au charbon actif).

ADRA : Des arguments sans fondement.

Pourquoi limiter l'interdiction de boire à quelques personnes à « la santé fragile » face à une situation sanitaire exceptionnelle ? Il nous semble que toute la population est « sensible » après des années d'accumulation des PFAS dans l'organisme.

En effet, contrairement à de nombreuses autres substances toxiques, certains PFAS s'accumulent dans le corps et ne sont éliminés que très lentement et seulement après des années. Il faut 5 ans ou plus pour que la moitié seulement des composés PFAS les plus toxiques soient éliminés par notre organisme. Il est donc indispensable d'arrêter de boire de l'eau contenant des PFAS bien avant de tomber malade.

L'eau du robinet est la source majeure de contamination

La Préfecture utilise des arguments erronés et trompeurs, comme : « Des études nationales, comme l'étude Estéban, montrent que la population française est globalement exposée à des PFAS, quel que soit le lieu de résidence. Par ailleurs, l'eau du robinet ne constitue qu'une des nombreuses sources d'exposition (environ 10 à 20 %, selon FAQ page 3). »

Et comme l'eau sera filtrée avant fin 2025, la Préfecture limite l'interdiction de consommation de l'eau du robinet aux « personnes sensibles ». En plus, cette mesure n'est appliquée que par « principe de précaution ».

Cette phrase, tirée de l'étude Estéban

(<https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/225178/2482073>), est sortie de son contexte et induit en erreur. Les chiffres de l'étude se réfèrent à la moyenne d'exposition en France des personnes entre 18 et 74 ans et porte sur 20 PFAS. Dans l'échantillon des 10 volontaires de Saint-Louis la part des 7 PFAS dans le sang varie du simple au double en fonction de la teneur des PFAS dans l'eau et des quantités d'eau du robinet absorbées.

Comparé aux chiffres de l'Etude Estéban sur la Distributions des concentrations PFAS des adultes en France (2019), les habitants dont nous avons fait doser 7 PFAS dans le sang sont parmi les plus impactés (P90 : 90^è percentile). Voir Etude ESTEBAN, Imprégnation de la population, tableau 8.

<https://www.adra-bale-mulhouse.fr/wp-content/uploads/2025/05/Etude-pfas-ESTEBAN-Imprégnation-Population-Tableau8.jpg>

En effet, selon les résultats indicatifs des dosages des PFAS dans le sang des volontaires de Saint-Louis, l'eau du robinet et l'eau de cuisson des aliments deviennent la source majeure à côté des autres sources de contamination. Voir le tableau des taux de PFAS dans le sang <https://www.adra-bale-mulhouse.fr/taux-eleve-de-pfas-dans-le-sang-des-habitants-de-saint-louis/#Taux de PFAS dans le sang de 10 habitants de Saint-Louis et environs>

Absence d'étude épidémiologique

Autre allégation : « Il est à noter que les indicateurs de santé actuellement disponibles (lesquels?) ne démontrent pas d'impacts sur la santé des habitants du territoire ». Suite à notre demande d'explication, la Sous-préfecture précise verbalement que « l'ARS n'a pas de remontées sur un accroissement de pathologies spécifiques dans les 11 communes ».



Effectivement le Haut-Rhin n'a pas de **Registre des décès** et le **Registre des cancers du Haut-Rhin** <https://registre-cancers-haut-rhin.fr/>, censé permettre une veille sanitaire et une recherche épidémiologique, n'as pas encore publié de résultat. Donc pas de chiffres ni de remontés quelconques.

Mais a-t-on cherché, fait des études, examiné les statistiques, interrogé les médecins ? Apparemment NON ! Citoyens, citoyennes, puisque le thermomètre est cassé, il n'y a pas de canicule !

Plusieurs médecins, des membres de l'ADRA, des amis ou proches, nous contactent pour faire part d'une recrudescence générale de certains cancers, surtout chez les sujets plus jeunes. Sans statistiques, difficile de savoir si le secteur de Saint-Louis est plus touché que les autres territoires. **Pourquoi ne pas accélérer les études sur la base du « principe de précaution » ?**

Notes sur le Registre des cancers du Haut-Rhin

L'étude « Cancers en Alsace » s'appuie sur les Registres des cancers du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, qui enregistrent de manière exhaustive tous les cas de cancers survenant chez les personnes résidant dans ces deux départements depuis 1975 et 1988 respectivement.

L'objectif de cette étude est de **décrire la situation épidémiologique sur le plan du cancer** à l'échelle de l'**Alsace**. Cela inclut l'incidence (nombre de nouveaux cas diagnostiqués chaque année), la mortalité, la prévalence (nombre de personnes vivant avec un cancer une année donnée) et la survie des personnes après un diagnostic de cancer, ainsi que l'étude de la répartition géographique des cas de cancer sur l'ensemble du territoire alsacien.

<https://registre-cancers-haut-rhin.fr/2024/06/19/etude-cancers-en-alsace/>

Les résultats de l'incidence des cancers dans le Haut-Rhin **seront prochainement disponibles** pour toutes les localisations cancéreuses invasives.

<https://registre-cancers-haut-rhin.fr/cancers-dans-le-haut-rhin-a-venir/>

4) Avis scientifique ?

Extrait de l'article de L'Alsace, Sébastien Spitaleri, 27.04.25

<https://c.lalsace.fr/environnement/2025/04/25/des-restrictions-d-usage-de-l-eau-potable-pour-les-personnes-sensibles-dans-11-communes>

Le président de SLA, **Jean-Marc Deichtmann, assure, lui, qu'il est « impossible de prouver que l'eau consommée ces dernières décennies, a une conséquence sur la santé des habitants de l'agglomération »**. La décision fait suite aux avis sanitaires du Haut conseil de la santé publique, à une instruction ministérielle et à un avis de l'ARS (Agence régionale de santé) Grand Est.

Pourtant l'Autorité européenne de sécurité des aliments, EFSA, met en garde.

Elle a publié en juillet 2020 un avis scientifique. **Une dose hebdomadaire tolérable (DHT) est estimée à 4,4 ng/kg de poids corporel, pour la somme des 4 PFAS** devant faire l'objet d'une attention sanitaire particulière (PFOS, PFOA, PFNA, PFHxS). L'EFSA estime qu'une partie de la population européenne est exposée à des valeurs supérieures à cette DHT. **DREAL Hauts-de-France**

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Mieux-comprendre-les-PFAS-leurs-effets-les-textes-applicables>

Sachant qu'en ajoutant toutes les autres sources de contamination à celle de l'eau potable, les habitants des 11 communes atteignent des limites s'approchant des doses tolérables selon l'EFSA.



Par ailleurs, nous regrettons que la Préfecture ne fasse aucune recommandation aux personnes consommant des légumes de leur jardin arrosé à l'eau du Lisbach/Lerzbach et/ou de la nappe phréatique. Idem pour les poissons des étangs de Saint-Louis Neuweg alimentés par la même eau. Apparemment le « principe de précaution » ne s'applique pas ici.

5) Responsabilités

La population est choquée

Chacun peut constater les réactions de la population autour de lui et dans les médias : choqué, trompé (on nous ment depuis des années), en colère, désorienté et méfiant.

« Pour de nombreuses personnes, faisant confiance à nos services publics, boire l'eau du réseau est une habitude de longue date, une façon de ne pas consommer des microplastiques, de respecter le monde qui nous entoure et ne pas encourager la production de plastics, lutter contre la pollution issue du transport des bouteilles ». D. B.

Effectivement, ça vous fait quoi, quand vous avez préféré boire en toute confiance l'eau « potable » du robinet depuis de nombreuses années et que vous apprenez un beau matin qu'elle est « cancérigène ». Voir le témoignage d'une habitante de Saint-Louis dans Die Zeit, Zurich, Brigitte Wenger, 7. Mai 2025.

<https://www.zeit.de/2025/19/flughafen-basel-muehlhausen-trinkwasser-pfas-vergiftet-anwohner>

Pendant ce temps, certaines collectivités distribuent de l'eau en bouteille aux jeunes enfants et scolaires, les rayons d'eau minérale en bouteille sont pris d'assaut. Qui paie ? Les consommateurs paient déjà pour l'eau de mauvaise qualité distribuée par Véolia.

Nos attentes envers SLA

SLA est responsable de la distribution de l'eau potable à ses administrés mais n'est pas responsable de la pollution aux PFAS. Au contraire, SLA est victime, SLA est lésé dans cette affaire, mais est aussi redevable à la population.

Le rôle de SLA est de protéger les habitants et de se retourner contre les pollueurs et l'administration défaillante. Dans ce contexte, il est incompréhensible que certains se défaussent de leur responsabilité, minimisent, argumentent fallacieusement, justifient et agissent encore contre les intérêts de la population.

Protéger nos ressources d'eau potable

En outre, SLA peine à sécuriser les ressources en eau potable nécessaire à une population en constante croissance. Selon le communiqué du 25 avril de la Préfecture, une « étude de sécurisation de la production d'eau potable » n'est prévue qu'à long terme.

Dans la forêt de la Hårdt, plusieurs puits ont été fermés par le passé pour cause de pollutions. Les nouveaux puits, récemment creusés dans le secteur, étaient aussi contaminés aux PFAS.

Les mesures annoncées jusqu'à présent, en attendant le « Plan d'action » de SLA, ne mentionnent aucunement la dépollution des sols, ou tout du moins, l'endiguement du ou des hotspots sur l'emprise et autour de l'aéroport.

Nous dénonçons par ailleurs la pratique de mélanger l'eau de différents puits par interconnexion des réseaux pour diluer la pollution des communes voisines. Ainsi selon nos informations, le pompage d'eau saine dans le puits Kabis à Blotzheim sert à baisser les taux de PFAS dans le réseau de Saint-Louis. Idem de l'utilisation du réseau Bartenheim, BAKERO.

En retour les habitants de Blotzheim consomment l'eau du robinet la plus contaminée.

Ceci n'est pas une solution pérenne et ne permet pas la « sécurisation de la production d'eau potable » à la source :

https://www.adra-bale-mulhouse.fr/pollution-pfas-eau-aeroport/#Melanger_leau_pour_diluer_la_pollution



Nous avons posé ces questions à la Préfecture le 7 avril, sans réponse à ce jour. Selon nos informations, les services de la Préfecture y travaillent.

Bâle-Mulhouse pollueur-payeur

Assurément, l'aéroport a utilisé les mousses aux PFAS en toute légalité, mais nous ne savons pas dans quelles conditions et jusqu'à quand ?

Nous ne savons pas à quel moment l'aéroport s'est mis en conformité avec la réglementation en pratiquant les exercices sur une dalle étanche en recueillant les eaux usées.

En tout cas nous ne comprenons pas pourquoi 10 ans après l'arrêt théorique de l'utilisation des PFAS, un puit éloigné de l'ancienne zone d'exercice a dû être condamné. Et pourquoi la pollution de la nappe ne diminue pas, comme c'est le cas normalement autour des hotspots qui ne sont plus alimentés en PFAS ?

Tout en saluant le rôle économique de l'aéroport, nous estimons qu'il est impératif de prendre en compte toutes les externalités négatives des activités aéroportuaires polluantes.

L'ADRA défend la population contre les impacts de l'aéroport qui affectent l'environnement et la santé des riverains par le bruit, les pollutions atmosphériques toxiques nombreuses et accélérant le changement climatique avec l'émission de CO2 (un des plus gros pollueurs industriels d'Alsace en tenant compte du trafic engendré). Tout cela sans payer de taxe sur le kérozène (... légalement).

L'aéroport est un Etablissement Public Industriel et Commercial, EPIC, qui se vante souvent d'être « au service de la **RegioTriRhena** »

<https://www.euroairport.com/fr/euroairport/entreprise/autoportrait/presentation.html> . Il est en bonne santé financière grâce notamment aux usagers qui paient ses services. L'aéroport va investir 250 millions € pour agrandir le terminal, et avec plusieurs partenaires institutionnels on veut toujours dépenser 436 millions € dans la Nouvelle Liaison ferroviaire « pour remplir les avions ».

En visant les 10 millions de passagers annuels, les 20 millions € d'investissement pour la filtration ne représentent que 2 € par passager sur un an.

Selon nous, l'aéroport n'est pas coupable, il est responsable à un degré ou un autre ! Il a au minimum une responsabilité morale impliquant la Suisse, Berne pour son 3^{ème} aéroport fédéral de Bâle, ainsi que l'Etat français.

Selon un membre de l'ARS Grand Est, qui s'exprimait lors de la journée de présentation du pré-rapport Ermes ii de l'APRONA à Colmar le 26 novembre 2024, « Vu l'état des eaux souterraines en Alsace et si rien ne change, on peut s'attendre à des procès partout où les eaux ont été gravement polluées », ... avec la négligence et la complicité de l'Etat.

6) L'eau un bien commun et un droit fondamental

L'accès à l'eau potable est reconnu comme un **droit humain fondamental** par la **résolution 64/292 de l'ONU en 2010**. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté cette résolution affirmant que l'eau potable propre et de qualité est essentielle à la vie et à la dignité humaine.

Le cadre juridique international, notamment le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que l'Observation générale n°15 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, précisent que ce droit implique un accès à une eau de qualité, en quantité suffisante, à un coût abordable et sans discrimination.

Les États ont l'obligation de respecter, protéger et mettre en œuvre ce droit, notamment en garantissant la disponibilité, la qualité et l'accessibilité de l'eau pour tous, y compris les



populations marginalisées (Rédigé avec l'IA, source <https://www.avocats-hurel-legot.fr/laces-a-leau-potable-un-droit-fondamental-pour-tous-y-compris-les-plus-vulnerables/>).

7) CONCLUSION

Si nous ne prenons garde, les PFAS, Polluants Eternels, vont devenir un SCANDALE autrement plus violent que celui de l'amiante et des pesticides, en raison notamment de l'accumulation dans l'environnement et les organismes, du fait de leur non dégradabilité, du coût exorbitant des techniques de dépollution à mettre en œuvre, de leur toxicité dont l'évaluation a déjà été mise en évidence par de nombreuses études.

L'ADRA en appelle à tous les acteurs pour défendre sans faille notre eau sous toutes ses formes, bien commun et précieux pour tous, y compris pour les générations futures.

8) Annexes

COMMUNIQUÉ DE PRESSE de la Préfecture du 25 avril 2025

Retrouvez en cliquant ici, le Communiqué de Presse (CP) concernant la gestion de la pollution aux PFAS de l'eau distribuée sur 11 communes de l'agglomération.

<https://www.haut-rhin.gouv.fr/index.php/Actualites/Espace-presse/Communiques-de-presse-2025/Restriction-de-l-usage-de-l-eau-potable-dans-l-agglo-de-Saint-Louis-pour-les-personnes-sensibles>

ARRÊTÉ DU 25 AVRIL 2025

Retrouvez en cliquant ici, l'arrêté du 25 avril 2025 concernant la gestion de la pollution aux PFAS de l'eau distribuée sur 11 communes de l'agglomération.

<https://www.agglo-saint-louis.fr/wp-content/uploads/2025/04/Arr%C3%AAt%C3%A9-du-25-avril-2025.pdf>

FOIRE AUX QUESTIONS

Retrouvez en cliquant ici, la Foire Aux Questions (FAQ) concernant la gestion de la pollution aux PFAS de l'eau distribuée sur 11 communes de l'agglomération.

<https://www.haut-rhin.gouv.fr/index.php/contenu/telechargement/48567/341131/file/FAQ%20d%C3%A9di%C3%A9e%20%C3%A0%20la%20situation%20des%20PFAS%20dans%20l%E2%80%99agglo%20de%20Saint-Louis.pdf>

La lettre d'information de Veolia/SLA aux consommateurs en date du 25.04.25.

https://www.adra-bale-mulhouse.fr/wp-content/uploads/2025/05/Veolia-Q-Eau-Saint-Louis-SLA_D-20250425.pdf

Nous rappelons ici nos requêtes https://www.adra-bale-mulhouse.fr/taux-eleve-de-pfas-dans-le-sang-des-habitants-de-saint-louis/#Nos_requetes

et nos questions à la Préfecture par lettre du 7 avril 2025.

<https://www.adra-bale-mulhouse.fr/wp-content/uploads/2025/05/ADRA-Lettre-Prefet-PFAS-20250407-V1.pdf>

9) Revue de presse

Voir en bas de page

<https://www.adra-bale-mulhouse.fr/pollution-de-leau-potable-de-saint-louis-aux-pfas/>